

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

TCHAD

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui 12
Société civile	Oui 8
Donateurs	Non
Nations Unies	Oui 5
Secteur privé	Non
Monde scientifique et universitaire	Oui 1
Journalistes	Oui 4
Parlementaires	Oui 1

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 31

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : _F = 5_____ M = 26_____

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui/Non → **Oui**

Pourquoi ?

[Mais pas plus que le travail du CTPNA \(plateforme multiacteurs\)](#)

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies

PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plateforme multisectorielle du Tchad est fonctionnelle depuis 2013 et comprend 8 réseaux (Parlementaires, Journalistes, Champions, Nations Unies, Bailleurs, Scientifiques, Société Civile et secteur Privé) qui prennent régulièrement part aux réunions mensuelles. Le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA) est adopté, la première réunion du Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA) a eu lieu en septembre 2017. La nomination et l'installation des cinq points focaux des comités Régionaux de Nutrition et d'Alimentation (CRNA) dans les régions pilotes ont été effectuées.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Très bonne coordination avec création des réseaux. Plusieurs acteurs ont adhéré à la plate forme. Actuellement toutes les parties prenantes de la nutrition dans le pays sont impliquées dans l'approche multisectorielle. Cependant des efforts restent à faire pour rehausser la participation des représentants de certaines institutions.

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le CTPNA compte plusieurs réalisations à son actif. Il y a d'abord la régularité des réunions qui traduit l'engagement de la majorité des membres. Le CTPNA a conduit avec succès le processus de l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays et d'élaboration de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA), du Plan d'Actions Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA) et son budget subséquent. Le CTPNA a organisé le premier Forum National sur la Nutrition et l'Alimentation. Il a également réalisé la mise en place effective des Comités Régionaux de Nutrition et d'Alimentation (CRNA) dans les cinq régions pilotes. Il a également appuyé la mise en place effective des Réseaux SUN et coordonné à l'élaboration et l'adoption des plans d'actions et du Plan d'Action inter-réseaux.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le mécanisme de suivi n'a pas encore été développé.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le Tchad a mis en place un dispositif de coordination de la nutrition à tous les niveaux, notamment le Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA) et le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Une Plateforme Multisectorielle et multi-acteurs dénommée Comité Technique Permanent de la Nutrition et de l'Alimentation (CTPNA) qui est l'organe technique du CNNA. Au niveau opérationnel, 5 Comités Régionaux de Nutrition et d'Alimentation (CRNA) sont fonctionnels.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Le réseau des Nations Unies compte actuellement 5 organisations à savoir l'UNICEF, le PAM, l'OMS, la FAO et le FNUAP
Donateur	- La Délégation de l'Union Européenne joue le rôle de lead convener des donateurs au niveau du Tchad et est entrain d'encourager les autres donateurs de se joindre au mouvement.
Secteur privé	- Le secteur privé est représenté dans la plateforme (CTPNA) à travers la Chambre de commerce du Tchad qui a désigné un PF.
Organisation de la société civile	- L'organisation de la société civile au Tchad est constituée de cinq réseaux : Société civile, Journalistes, Champions, Scientifiques et Parlementaires. Ces réseaux travaillent en synergie pour la mise à l'échelle de la nutrition au sein du CTPNA.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

- Adoption du Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA, 2017-2021);
- Adoption de la Stratégie nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE);
- Tenue de la première réunion du Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA) ;
- Mise à jour du Code de commercialisation des substituts du lait maternel mis à jour en 2017 et son adoption est en cours ;
- Intégration des lignes budgétaires pour la nutrition dans le Plan National du Développement (PND 2017-2021) ;
- Désignation et installation des Points Focaux CRNA ;
- Réalisation de la cartographie des donateurs pour la nutrition au Tchad ;
- Elaboration et validation de l'agenda des Nations-Unies pour la nutrition ;
- Elaboration et validation technique de la stratégie de communication et de plaidoyer pour la nutrition ;
- Elaboration et validation du plan d'action inter réseaux ;
- Etude sur l'analyse des capacités fonctionnelles de coordination de la nutrition au Tchad;
- Réalisation des micros films, spots et boites à images pour la sensibilisation communautaire;
- Lancement du processus d'élaboration des Recommandations Alimentaires Nationales (RAN).

PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le Gouvernement du Tchad a adopté le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA) et la Stratégie Nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) en septembre 2017. Le code de commercialisation des substituts du lait maternel est mis à jour en 2017 et son adoption est en cours. L'intégration des lignes budgétaires pour la nutrition dans le Plan National du Développement (PND 2017-2021).

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Il y a eu des initiatives visant à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population telles que le lancement du projet « A-FORT » et la révision du Paquet Minimum d'Activité (PMA).

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Adoption du PAINA ;
- Adoption de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE);
- Mise à jour du code de commercialisation des substituts du lait maternel ;
- Elaboration et validation technique de la stratégie de communication et de plaidoyer en faveur de la nutrition ;
- Elaboration et validation de la stratégie WASH in Nut

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Mise à jour du code de commercialisation des substituts du lait maternel (en cours d'adoption) ;
- Existence des lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels ;
- Existence du droit à l'alimentation.

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE

4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Chaque mois le Ministère de la Santé Publique rend compte au Gouvernement de la situation nutritionnelle dans le pays et des rapports sur les actions en faveur de la nutrition sont mensuellement soumis au Président de la République.
- Des rapports pays sur la situation alimentaire et nutritionnelle sont élaborés et présentés dans les rencontres régionales (CILSS).

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes *Merci de fournir des exemples*

ONU	Le réseau des Nations Unies soutient tous les travaux de la plateforme CTPNA
Donateur	Le réseau des donateurs fait partie de la plateforme CTPNA

PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Secteur privé	Le réseau du Secteur privé participe aux activités du CTPNA
Organisation de la société civile	L'organisation de la société civile fait partie de la plateforme CTPNA et contribue sur tous les plans et efforts nationaux pour renforcer la nutrition.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Des progrès ont été réalisés au cours de l'année 2017 sur le plan politique et juridique par l'adoption de plusieurs documents entre autres le PAINA, la stratégie ANJE etc.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le PAINA validé l'année dernière est adopté en septembre 2017 par le CNNA ;
L'existence d'un plan d'action inter réseau depuis 2017 et des plans d'actions pour certains réseaux.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le Gouvernement et les Nations Unies disposent d'un plan d'action budgétisé. Cependant le cadre commun des résultats du PAINA est en cours de finalisation.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'existence des plans d'action au niveau de certains Réseaux et l'organisation d'un atelier de validation

de plan. d'action inter-réseau

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'existence de l'outil cadre harmonisé qui permet de définir les zones de vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les rapports des enquêtes SMART, ENSA, EFSA, Agricoles, LQAS, plans de réponse sont publiés etc

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Appui à la conduite des enquêtes SMART, ENSA, missions conjointes, identifications de zones de convergences
Donateur	Réalisation de la Cartographie des PTFs
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	La stratégie de ROSCINUT vise à : Mobiliser les citoyens et communautés locales et leur donner les moyens d'agir en faveur de renforcement de la malnutrition ; Elaborer la cartographie des ONG travaillant dans le domaine de nutrition au pays. Participer à la mise en place du plan d'action multi-acteurs national et au Rassemblement Mondial 2017 du Mouvement SUN à Abidjan ; Soutenir les mécanismes de recevabilité

Suivre les engagements

Former des membres des OSC au droit à la santé et sensibiliser les tradi-praticiens sur la pratique néfaste à la santé.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Certains membres du cluster Nutrition ont une cartographie de leurs interventions avec pour but d'avoir une cartographie globale et générale avec les interventions de tous les acteurs de la nutrition.

Les cadres politiques et juridiques sont traduits dans la PNNA avec son PAINA qui est adopté en septembre 2017. cependant, son Cadre commun des résultats est en cours de finalisation. Il faut signaler également l'existence du cadre harmonisé qui prend en compte une partie des indicateurs de nutrition.

PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement.

Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE

3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

PAINA budgétisé, adopté et mis en œuvre.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE

1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le mécanisme de suivi des lignes budgétaires de nutrition n'existe pas encore, car chaque institution rend compte à son bailleur.

Pour les Institutions étatiques, le suivi des lignes budgétaires reste encore incertain et nécessite des améliorations notables.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les données sur le financement de la nutrition ne sont pas centralisées pour permettre de faire l'estimation des gaps dans le financement des interventions en faveur de la nutrition. Par contre au niveau individuel chaque partie prenante évalue ses besoins et les gaps de financement.

Dans le document du PAINA adopté, le besoin a été évalué et le budget calculé. L'analyse des gaps financiers a été réalisée.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Engagement et promesse réalisés par certains donateurs tel que l'Union Européenne dans le cadre du programme Sécurité Alimentaire et nutritionnelle du 11^{ème} FED.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE

2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le mécanisme existe pour assurer la pérennité du financement, mais le problème d'accompagnement financier reste posé avec la situation économique que traverse le pays.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Les données sur le financement de la nutrition ne sont pas centralisées pour permettre de faire l'estimation des gaps dans le financement des interventions en faveur de la nutrition. Par contre au niveau individuel chaque partie prenante évalue ses besoins et les gaps de financement. Cependant, le plan d'action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation qui vient d'être adopté et dont l'analyse des gaps financiers a été réalisé pourra faire ce suivi financier.

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE

(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)

NOTE FINALE

(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Les exemples incluent la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p>

5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui ou non
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui ou non Merci de fournir des explications :
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui ou non Merci de fournir des explications :

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui ou non Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc. Exemples :
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Oui ou non Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc. Exemples :
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Oui ou non Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.

		Exemples :
4.	Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
5.	Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations :</p>

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Mr	HIMEDA MAHKLOUF	DNTA	Gouvernement	himedamakhlouf@yahoo.fr	66374756	Oui
2.	Mr	MAHAMAT DJIME DRENEMI	DPAS/MA	Gouvernement	drenimi@yahoo.fr	66250644	Oui
3.	Mr	ALEXIS DERMBAYE	ALERTE SANTE	OSC	alexisdermbaye@yahoo.fr	68702709	Oui
4.	Mr	CHERIF OUMAR HAMOU	DNTA	Gouvernement	cherifoumar12@yahoo.fr	66296003	Oui
5.	Mr	DOUMGO SANA SEVEIA	DG APRC/ME	Champion	Malousana2@gmail.com	66278761	Oui

6.	Mr	MAHAMAT BECHI	ASRADD	OSC	mahamatbechir@gmail.com	99802121	Oui
7.	Mr	MOHAMED LEVRAK	REACH	NU	mohamedcheikh.levrac@wfp.org	66993415	Oui
8.	Mr	ALHOROU M NINGAYO	CREDIT	OSC	credtmoundou@gmail.com	66270269	Oui
9.	Mr	LUC AZINA DANDJAYE	RJTN	Journaliste	lucazinadandjaye@yahoo.fr	663512198	Oui
10.	Mr	KARAR MAHAMAT	MSP/SG	Scientifique	karar40@yahoo.fr	66268993	Oui
11.	Mr	GAOUINGAR NGUETABE	OMS	NU	gaouingarna@who.fr	66404343	Oui
12.	Mr	ABDELSALAM TIDJANI	FSSH	Scientifique	abdelti@yahoo.fr	66352119	Oui
13.	Mr	KAMOUGUE OUNG VANG	RTJN	Journaliste	benlimasia@gmail.com		Oui
14.	Mme	ADOUMBEYE HORTENSE	RTJN	Journaliste	hortenseadoubeye@gmail.com		Oui
15.	Mr	NODJINAN MICHAEL	RTJN	Journaliste			Oui
16.	Mme	AICHA MORGAYE	PAM	NU	Aicha.morgaye@wfp.org	66993993	Oui
17.	Mme	SOLAL ESTELLE	PAM	NU			Oui
18.	Mr	IBRAHIM CHARFADINE	CECOQDA	Gouvernement	charfadinei@yahoo.fr	63110507	Oui
19.	Mr	NADJITA DJIMADOUM	IMC	OSC	Nadjita.djimadoum@rescue.org	68831695	Oui
20.	Mr	ABDELAZIZ LOUALBALBE	APSELPA	OSC			Oui
21.	Mr	MAHAMAT AHMAT	APSELPA	OSC			Oui
22.	Mr	MAHAMAT GARBA	DNTA	Gouvernement	garbishe@yahoo.fr	66047272	Oui
23.	Mr	MOUSSA ABDERAMANE	ASRADD	OSC	Mellah03@yahoo.fr	66281377	Oui
24.	Mme	VALIAN ANTOINETTE	OMS	UN	valiana@who.int	62602089	Oui
25.	Mr	NADJIADOUM TATOLA	ASRADD	OSC	tatolanodjadoum@yahoo.fr	66229715	Oui
26.	Mr	MAHMAT ALLAMINE	SISAAP	Gouvernement	Allamine_alhabo@yahoo.fr	63649796	Oui

27.	Mr	OUMAR AMINE	SISAAP	Gouvernement		66292342	Oui
28.	Mr	OUMAR DJIMINGAR	DGAS	Gouvernement	Oumar_djimingar@yahoo.fr	66249870	Oui
29.	Mr	OUSMAN BEN BRAHIM	DNTA	Gouvernement		66385715	Oui
30.	Mme	SELGUET ACHTA	AN	Parlement			Oui
31.	Mr	NGARTEL NAGUERNGAR	DEPS	Gouvernement			Oui
